



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 13 août 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-08-163

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-164

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 en apportant la correction suivante : Mme la conseillère Joyce Bérubé était absente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-165

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller M. Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-trois dollars et huit (77 963.08\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de treize mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-huit (13 387.58\$), et les salaires nets payés au montant de douze mille deux cent douze dollars et quarante-trois (12 212,43 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trois mille cinq cent soixante-trois dollars et neuf (103 563.09\$) Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1024 à 1055 du compte bancaire numéro 400058.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2018-08-166

ADOPTION DU RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 »

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Mme la conseillère Johanne Fillion lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement, intitulé « Règlement numéro 2018-09 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-02 » a dûment été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 par Mme la conseillère Johanne Fillion;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé le 4 juillet 2018 à la publication d'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2018-09, intitulé « Règlement numéro 2018-09 concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-02 ».

DE transmettre le présent règlement à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE le règlement numéro 2018-09 est déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-167

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT – LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay, répondante en matière d'accommodement pour la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – 9 JUILLET 2018 – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE - SAINT-RENÉ-DE-MATANE – TECQ 2014-2018

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 9 juillet 2018 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet d'agrandissement du centre communautaire.



No de résolution
ou annotation

2018-08-168

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018

REJET DE CONTRAT – APPEL D’OFFRE SUR INVITATION ÉCRITE - AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été lancé sur invitation écrite, le 22 juin 2018 relativement à l’agrandissement du centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

CONSIDÉRANT QU’une (1) soumission a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumissions du 9 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE rejeter la seule soumission reçue en date du 9 juillet 2018.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10 CONCERNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2016-15 »

M. le conseiller Jean-Pierre Martel donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2018-10, intitulé « Règlement concernant le Code d’éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2016-15 ».

M. le conseiller Jean-Pierre Martel présente le projet de règlement numéro 2018-10 intitulé « Règlement concernant le Code d’éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2016-15 ».

Le règlement a pour objet :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- le directeur général et son adjoint,
- le secrétaire-trésorier et son adjoint,
- le trésorier et son adjoint,
- tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité,

d’occuper un poste d’administrateur ou de dirigeant d’une personne morale, un emploi ou autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d’un conseil de la municipalité.

2018-08-169

PRISE D’ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 13 AOÛT 2018

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 13 août 2018, à savoir :

Embauche

Chassé, Jacques Journalier et opérateur surnuméraire 9 juillet 2018
de la machinerie municipale – saison estivale

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-08-170

ACHAT ET INSTALLATION – GÉNÉRATRICES – CENTRE COMMUNAUTAIRE ET MAIRIE – RPF – SAYABEC

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de se doter d’équipements fonctionnels pour les besoins en cas de sinistre afin d’assurer les services essentiels;

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière pour l’achat et l’installation de génératrices pour le centre communautaire et la mairie, résolution 2018-01-020;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 13 août 2018

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de la Matanie s'engage à verser une somme de vingt-trois mille dollars (23 000\$) pour la création d'un centre de crise;

CONSIDÉRANT QU'une convention de partenariat – visibilité – 2018 est intervenue entre les parties le 30 mai 2018, tel qu'il appert à la convention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE procéder à l'achat de génératrices pour le centre communautaire et la mairie au coût de douze mille cent dix-sept dollars (12 117\$), chacune, taxes en sus, tel qu'il appert à la soumission datée du 7 août 2018 et ce, pour un total de vingt-quatre mille deux cent trente-quatre dollars (24 234\$) taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 02000 410.

MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE JUILLET 2018

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance extraordinaire de juillet 2018 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2018-08-171

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 13 août 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière